



TRANSMIS LE 28/03/2026
REÇU LE 28/03/2026
AFFICHÉ LE 30/03/2026
NOTIFIÉ LE 30/03/2026
PUBLIÉ LE 30/03/2026
EXÉCUTOIRE LE 30/03/2026

2026/...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2026
DÉLIBÉRATION N°14**

**OBJET : : ASSEMBLÉES – CRÉATION DES CONSEILS DE QUARTIER – DÉSIGNATION
DES VICE-PRÉSIDENTS ET APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-six, le 26 du mois de mars à 20 heures, le Conseil municipal, dûment
convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en
Mairie sous la Présidence du Maire, Xavier MELKI.

**Étaient présents les Conseillers Municipaux (Classés par ordre d'âge), déclarés élus par le Bureau
Electoral le 15 mars 2026 :**

CHANUDET Roland, Doyen	LÉPRON Frédéric	MELKI Xavier, Maire sortant
CAVECCHI Marie-Christine	BOULLÉ Patrick	DERFOUF Faïza
FIFI-LOYALE Ginette	ENEDAGUILA Pasionaria	KOKCIKARAN Gaëlle
SENSE Nadine	DUCROCQ Jacques	ESNAULT Rokhaya
SCHIDERER Michelle	BANNOU Mohamed	MANGA Aurélie
GONZALEZ Françoise	GAILLARD Franck	LOPEZ BRASA Zuriñe
PHINITH Vathoulom	FORTUNATO Sabrina	HECQUET Céline
GAYET Jean-Marc	AUBOIN Stéphane	FERREIRA Sophie
LE BÉCHEC Étienne	PAIS Nathalie	VASSEUR Marc
DE CARLI Bruno	DUBOURG Xavier	BARTECKI Valentin
ASARO Dominique	HALABI Patrick	AMASH Salih
MAKOUNDIA Alain	LE BERRE Claire	SATTAPPANE Rina
DECOURTY Florence	PRÉVOST Camille	HILDMANN Anton

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 mars 2026, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du
Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.



Secrétariat Général

Question n°14 du CM du 26/03/2026 - P 1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2026 DÉLIBÉRATION N°14

OBJET : : ASSEMBLÉES – CRÉATION DES CONSEILS DE QUARTIER – DÉSIGNATION DES VICE-PRÉSIDENTS ET APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2143-1 relatif aux conseils de quartier,

VU la délibération du 28 avril 2014 (n°16), portant création des 9 Conseils de quartier et approbation du Règlement Intérieur,

VU le renouvellement du Conseil Municipal suite aux Élections municipales du 15 mars 2026,

VU l'installation du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

VU le Procès-Verbal du 20 mars 2026 relatif à l'élection du Maire et des Adjoints,

VU le tableau du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,

CONSIDÉRANT que les conseils de quartier constituent des instances de démocratie participative favorisant l'expression des habitants et leur implication dans la vie locale,

CONSIDÉRANT que les conseils de quartier, institués lors d'un précédent mandat, ont cessé de plein droit avec le renouvellement du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de poursuivre et de renforcer la participation citoyenne à l'échelle des quartiers,

CONSIDÉRANT qu'il convient de reconduire les conseils de quartier, portés à huit, avec la fusion de deux anciens conseils, selon le plan annexé à la présente délibération, à savoir :

Conseil de Quartier de l'Hôtel de Ville

Conseil de Quartier des Fontaines

Conseil de Quartier Jean Monnet

Conseil de Quartier des Anciens Marais

Conseil de Quartier du Vieux Marché

Conseil de Quartier du Stade

Conseil de Quartier des Noyers de Saint-Edme

Conseil de Quartier Séquoia de la Gare

CONSIDÉRANT que par arrêté municipal, M. le Maire, Président de droit des Conseils de Quartier, peut déléguer la présidence, sous sa responsabilité, à un membre du Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner les vice-présidents des 8 Conseils de Quartier afin de les assister dans leur mission,

CONSIDÉRANT le Règlement intérieur des Conseils de Quartier,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,



Secrétariat Général

Question n°14 du CM du CM du 26/03/2026 - P 2/2

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : RECRÉE les conseils de quartier, en fusionnant deux anciens conseils, ceux de l'Europe et de l'Épine Guyon, sur le territoire de la commune de Franconville-la Garenne pour la durée du présent mandat municipal.

Article 2 : PRÉCISE que les conseils de quartier, instances consultatives, sont chargés de favoriser le dialogue entre les habitants et la municipalité et de formuler des propositions sur toute question intéressant la vie du quartier.

Article 3 : APPROUVE le Règlement Intérieur joint à la présente délibération, qui définit le périmètre des conseils de quartier, leur composition, leurs modalités de fonctionnement et leurs règles de désignation.

Article 4 : DÉSIGNE les Vice-Présidents des 8 Conseils de Quartier, comme suit :

Rina SATTAPPANE, Vice-Présidente du **Conseil de Quartier de l'Hôtel de Ville**,
Sabrina FORTUNATO, Vice-Présidente du **Conseil de Quartier des Fontaines**,
Bruno DE CARLI, Vice-Président du **Conseil de Quartier Jean Monnet**,
Alain MAKOUNDIA, Vice-Président du **Conseil de Quartier des Anciens Marais**,
Frédéric LÉPRON, Vice-Président du **Conseil de Quartier du Vieux Marché**,
Nathalie PAIS, Vice-Présidente du **Conseil de Quartier du Stade**,
Rokhaya ESNAULT, Vice-Présidente du **Conseil de Quartier des Noyers de Saint-Edme**,
Patrick BOULLÉ, Vice-Président du **Conseil de Quartier Séquoia de la Gare**.

Article 5 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 6 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité des votants

Pour : 39 voix
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
 Maire de Franconville-la-Garenne
 Conseiller régional d'Ile de France



Acte à classer

DEL26032026Q14

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-28T17-05-32.00 (MI268662946)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20260326-DEL26032026Q14-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : ASSEMBLÉES - CRÉATION DES CONSEILS DE QUARTIER - DESIGNATION
DES VICE-PRÉSIDENTS ET APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

Date de décision : 26/03/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.4. Autres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 14 - ASS - Création des C de Q
2026.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

14 - PJ - Règlement officiel Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif
2026.PDF



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/03/26 à 17:05

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 28/03/26 à 17:05

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 28/03/26 à 17:10